

Metz, le **30 AOUT 2021**

Addendum - POSTURE VIGIPIRATE



En application du plan VIGIPIRATE l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentat »

La nouvelle posture Vigipirate « été - automne 2021 » qui vous a été transmise le 16 juillet 2021 fait l'objet d'un addendum dans la perspective du procès des attentats du 13 novembre 2015 à compter du 8 septembre 2021, dans un contexte de menace terroriste élevée et de crise sanitaire persistante.

L'année passée une situation similaire, avec la tenue des procès des attentats de janvier 2015, avait vu une succession d'attaques sur le territoire national conduisant à activer le 29 octobre 2020 le niveau « urgence attentat ».

Afin de renforcer notre vigilance et de réduire les vulnérabilités liées à ce procès très sensible, le Premier ministre a décidé, tout en restant au niveau « Sécurité renforcée - risque attentat », de renforcer la mise en œuvre de notre posture en activant la mesure BAT 12-01 à compter du 1^{er} septembre 2021 et en précisant les points d'attentions suivants :

- **BAT 12-01** : restreindre les activités aux abords des installations et bâtiments désignés, en particulier les locaux relevant du ministère de la justice, les établissements culturels (salles de spectacle, rassemblements festifs, locaux de presse), les lieux de culte ainsi que les commissariats et brigades de gendarmerie.

Cette mesure s'ajoute à celles déjà actives, mettant l'accent par le biais de déclinaisons locales sur la sécurité :

- des espaces de commerce, des activités relancées et des lieux réouverts au public ;
- des sites touristiques et des transports publics de personnes ;
- des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités).

Le préfet,



Laurent Touvet